
DESTINATAIRES : Tous les secteurs administrant des WinRho

EXPÉDITEUR : Mélanie Caron, Chef du département de pharmacie

Christelle Robert, conseillère cadre développement des outils clinique

Linda Haworth, Directrice adjointe des programmes Jeunesse et activités de santé publique

DATE : 2017-12-21

OBJET : Déploiement de l'ordonnance collective OC-6035 *Initier le traitement d'urgence lors d'une réaction anaphylactique* pour les secteurs administrant des WinRho.

Suite aux recommandations récentes concernant l'administration des WinRho, l'ordonnance collective OC-6035 *Initier le traitement d'urgence lors d'une réaction anaphylactique* est déployée, dans un premier temps, dans tous les secteurs d'activités administrant des WinRho.

Cette ordonnance collective permet d'initier le traitement d'urgence chez la clientèle de tout âge lors d'une réaction anaphylactique (en présence de signes et symptômes associés à la réaction anaphylactique) en administrant de l'épinéphrine IM.

Par le fait même, lors de l'administration de WinRho nous réitérons l'importance :

- Effectuer une surveillance par l'infirmière durant les 15 minutes suivant l'administration
- Avoir à portée de main le matériel d'urgence soit :
 - 2 ampoules d'**épinéphrine** 1mg/mL (1 :1000) pour injection IM
 - Seringues stériles (seringue à tuberculine 1 mL avec aiguilles ou autres seringues de 1 à 3 mL)
 - aiguilles de calibre 25 (de 1 po à 1 ½ po) de longueur

Le déploiement de cette ordonnance collective pour les autres secteurs aura lieu dès janvier 2018.

CR MC LH